



Communication sur le Progrès 2018



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Seïaflore



Monsieur le Secrétaire Général,

En tant que Président et Fondateur du cabinet Beijaflore, je vous renouvelle l'adhésion de Beijaflore au Pacte Mondial des Nations Unies.

Par cette démarche, nous affirmons le maintien de notre engagement en faveur du respect des droits de l'homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption ainsi que des dix principes du Pacte Mondial. Nous nous attachons également à faire en sorte qu'ils soient respectés de nos partenaires et fournisseurs.

Tous les collaborateurs de Beijaflore ainsi que les membres du Conseil d'administration se joignent à moi pour soutenir notre engagement.

Nous nous permettons de vous remercier de votre action à la tête des Nations Unies et vous prions de recevoir, Monsieur le Secrétaire Général, nos très respectueuses salutations.

Guy-Hubert Bourgeois

Président

Qui sommes-nous ?



Beijaflore est un cabinet de conseil qui accompagne la révolution digitale des grandes comptes.

Le Groupe allie les compétences sectorielles à la maîtrise de méthodes et technologies pour les accompagner dans cette transformation, et les aider à gagner en performance et en compétitivité. Connaissance des clients et leurs marchés et compréhension des enjeux auxquels ils sont confrontés, les équipes Beijaflore mettent en œuvre tout leur savoir-faire pour leur apporter la meilleure solution.

Notre mission ? Anticiper et contribuer positivement à leur transformation digitale, en faisant de l'innovation l'élément fondateur de notre proposition de valeur.

Beijaflore, présent à Paris, Bruxelles, Rio, Sao Paulo et New York, compte 1.000 collaborateurs et trois marques :

- Beijaflore
- Headlink Partners
- YKems

Adhésion aux 10 Principes du Global Compact

Droits de l'homme

- Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence
- Principe 2 : à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

Normes du travail

- Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
- Principe 4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- Principe 5 : l'abolition effective du travail des enfants
- Principe 6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

- Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
- Principe 8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- Principe 9 : à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

- Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Droits de l'Homme



- Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence
- Principe 2 : à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

Actions

L'ensemble des collaborateurs adhèrent aux principes des droits de l'Homme du Global Compact en intégrant le cabinet, ceux-ci étant mentionnés dans les documents et séminaires d'accueil.

Une équipe de gestion des carrières, dissociée des opérationnels, est la disposition des collaborateurs pour alerter sur des actes non conformes au respect des droits de l'Homme.

Evaluation annuelle de nos partenaires et fournisseurs par l'organe indépendant Ecovadis.

Adhésion au code déontologique de Consult'in France dont le groupe est membre.

Résultats

Quelles que soient l'entité ou la filiale, Beijaflore n'a à gérer aucun conflit relatif à une entorse aux droits de l'Homme.

Normes du travail

- Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
- Principe 4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- Principe 5 : l'abolition effective du travail des enfants
- Principe 6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Actions

Les collaborateurs du groupe sont libres de se réunir dans le cadre qu'ils souhaitent et de faire appel aux instances représentatives du personnel à leur convenance. Un intranet donne accès à l'ensemble des contacts auquel s'ajoute un réseau social d'entreprise : Yammer.

Beijaflore n'applique aucune discrimination de sexe ou d'origine dans le choix et le traitement de ses collaborateurs.

L'équipe de gestion des carrières précédemment citées est la garante des bonnes conditions de travail. Elle gère également l'entretien professionnel annuel qui valide que les attentes des salariés sont bien prises en compte.

Les entretiens de recrutement, entièrement internalisés sont assurés par des équipes formées aux principes de non-discrimination. Chaque personne qui travaille dans le groupe bénéficie d'un contrat de travail à durée indéterminée à l'exception des stagiaires qui intègrent sous convention de stage rémunérée.

Beijaflore est signataire de la charte de la diversité

Résultats

Label Happy@work pour les trois catégories : collaborateurs, stagiaires et candidats.

Dans un secteur où les femmes sont sous-représentées, nous nous attachons à rééquilibrer la proportion de femmes dans les effectifs avec un pourcentage supérieur à la moyenne du secteur.

Environnement

- Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
- Principe 8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- Principe 9 : à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Actions

De nombreuses actions ont été entreprises pour limiter l'impact négatif du groupe sur l'environnement :

- Remplacement des ampoules par des leds au siège social
- Changement de la climatisation pour une solution plus écologique
- Réduction des imprimantes pour une limitation de la quantité de papier
- Signature d'un contrat avec les Joyeux Recycleurs pour le papier, les canettes et les gobelets
- Recyclage des capsules de café
- Recyclage des piles, des cartouches d'encre et des téléphones portables
- Equipement d'une salle de visio-conférence pour limiter les déplacements
- Contrat avec la société Vélissime qui livre à vélo des déjeuners chaque jour au siège
- Evaluation Ecovadis

Résultats

Baisse de la consommation d'énergie au siège

Réduction des déplacements

625 kilos de papier, canettes et gobelets recyclés par les Joyeux recycleurs

Beijaflore entretient un parc avec 80 arbres de 28 Essences différentes dans le 16^e arrondissement

Lutte contre la corruption



- Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l’extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Actions

Sous l’impulsion du directeur général en charge des opérations et du directeur financier, Beijaflore a mis en place une organisation commerciale avec des responsables pour les principaux comptes qui doivent rendre compte de la probité des démarches commerciales. Sont ainsi partagées les bonnes pratiques et interdits tous cadeaux ou invitations spontanées de nature suspecte. Le reporting sur les relations clients est précis et suivi avec une grande régularité pour éviter notamment toute forme de dysfonctionnements éthiques.

Le conseil d’administration composé de membre éminents du monde des affaires est également en charge d’un contrôle pointilleux de nos pratiques commerciales.

Respect strict de la déontologie des affaires de Consult’in France

Résultats

Aucun conflit relatif à l’éthique des affaires depuis la création de Beijaflore